

Règlement de la Foulée Villazoise **Dimanche 14 Septembre 2014 à Villaz**

Article 1 - Généralités :

L'association Plein Air Aventure organise, le dimanche 14 septembre 2014, la troisième édition de la Foulée Villazoise qui se déroulera conformément aux dispositions du présent règlement.

Article 2 - Description des parcours:

La Foulée Villazoise propose 3 parcours différents :

- ~ **La Grande Foulée** : parcours de 16 km et 950 mètres de dénivelé positif.
- ~ **La P'tite Foulée** : parcours découverte de 10km et 600 mètres de dénivelé positif.
- ~ **Parcours enfants** : Boucle au cœur du village accessible à partir de 5 ans

Les parcours doivent être réalisés à pied par les participants et de manière individuelle. Les deux parcours adultes emprunteront chemins et sentiers et de courts passages de routes vicinales, ainsi que des traversées de routes.

Il est strictement interdit de jeter des débris sur l'aire de départ et d'arrivée et sur l'ensemble du parcours. Des poubelles seront à votre disposition sur l'aire de départ et d'arrivée. La participation à l'un des parcours implique le respect total des autres coureurs et des autres utilisateurs des chemins, ainsi que le strict respect du code de la route.

Toute personne ne respectant pas ces règles de base sera immédiatement exclue du parcours et de l'événement par la direction de course.

Article 3 - Parcours :

Parcours 16 et 10 km :

Le départ « marcheurs » pour les deux parcours (16 ou 10 km) se fera à 8h depuis la salle des fêtes de Villaz. Le départ « coureurs » sera donné à 9h, au même endroit. Les deux parcours empruntent sur la première partie le même cheminement, et se séparent au niveau du ravitaillement situé à mi-parcours de la P'tite Foulée.

Les deux parcours seront balisés, avec des signaleurs aux passages le nécessitant. Les participants devront impérativement respecter le circuit tracé et balisé par l'organisation.

Il n'y aura pas de classement à l'issue des 2 parcours.

Parcours enfants :

Le départ du parcours enfant se fera à 11h00, depuis la salle des fêtes. Le parcours se déroulera à proximité du centre du village et le parcours sera visible facilement pour les parents qui n'accompagneront pas leurs enfants. Le parcours sera défini par des rubalises délimitant le passage des enfants. Les parcours enfants ne seront pas chronométrés.

Article 4 - Organisation :

Organisateur :

Les inscriptions et l'information des coureurs sont gérées par l'association Plein Air Aventure de Villaz. Les participants devront impérativement se conformer au règlement et aux directives de l'organisation.

L'organisation se donne le droit d'annuler ou de reporter l'épreuve

en cas de mauvaises conditions météorologiques. L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile.

L'âge minimum pour participer aux parcours de 16 km est de 15 ans. (autorisation des parents obligatoires) Le 10 km est accessible aux enfants nés avant 2000 s'ils sont accompagnés d'un adulte.

Tout participant s'engage sous sa seule responsabilité, cependant, l'organisation se réserve le droit, après consultation d'un médecin, d'interdire à un participant de prendre le départ ou de poursuivre l'épreuve. Le départ sera refusé aux participants qui ne portent pas le dossard fourni par l'organisation. Merci de veiller à ce que le dossard soit bien visible. Tout participant ayant abandonné devra prévenir dans les plus brefs délais l'organisateur, afin d'éviter toute recherche inutile.

Article 5 - Assurances :

Les participants doivent être en possession d'une responsabilité civile et individuel accident, garantissant les risques inhérents à leur participation à cet événement. La signature d'une décharge sera demandée lors de la remise des dossards.

Article 6 - Conditions générales :

La Foulée Villazoise se déroule en conformité avec le présent règlement et dans le respect des règles visant à la protection de l'environnement des régions traversées. Ce règlement pourra être complété et les participants inscrits en seront informés.

Les participants s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription. Ils acceptent l'exploitation par l'organisateur des images et des photos faites sur l'opération. Ils affirment être parfaitement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel.

Article 7 - Matériel :

Chaque participant court avec son propre matériel.

Ce matériel est fortement conseillé :

- Des vêtements appropriés aux conditions climatiques du moment.
- Des chaussures appropriées aux terrains techniques, pour la course à pied ou la marche en chemins et sentiers
- L'alimentation et la boisson nécessaire pour parcourir 10 et 16 km
- **un téléphone portable pour joindre ou être joint par l'organisation est obligatoire. Le numéro sera préalablement donné lors de l'inscription.**

Article 8 - Mise hors course (liste non exhaustive) :

- Non-respect des consignes de course données par l'organisation, assistance autre que celle de l'organisation, utilisation de moyens de transport non autorisés, non respect du code de la route, non-respect des règles de sécurité et des itinéraires obligatoires, non- respect de l'environnement, abandon de détritrus sur le parcours.
- Toute pollution, dégradation de biens publics ou privés (passages dans propriétés, jardins, cultures, plantations, etc....), tout manquement aux règles de l'assistance à personne en danger.

Article 9 - Sécurité et Secours :

Les participants devront se conformer au présent règlement et aux directives de l'organisation. Tout participant blessé ne devra pas, dans la mesure du possible, rester seul. Les autres personnes témoins de l'incident, devront contacter au plus tôt les organisateurs pour permettre des secours rapides. Le non-respect de cette clause pouvant entraîner des recherches inutiles fera l'objet d'une facturation des frais de secours éventuels.

Un médecin et des secouristes seront présents durant toute la course.

Article 10 - Droits d'engagement :

Les droits d'engagement à la Foulée Villazoise sont fixés à :

- Adultes : 14 € (pour une inscription avant le 07/09/14) et 18€ à partir du 07/09/14 et sur place

> le tarif comprend l'inscription à la course + ravitaillement + café au départ et boisson à l'arrivée + repas champêtre

- Enfants (jusqu'à 10 ans): 10 € avec repas champêtre et cadeau à l'arrivée (4€ sans le repas)

Par le fait d'apposer leur signature sur le bulletin d'engagement, les participants se soumettent aux dispositions du présent règlement.

Le repas est proposé seul: - 14 € pour les adultes.- 8 € pour les enfants.

Les inscriptions peuvent se faire :

- par mail à pleinairaventure@hotmail.fr

- en renvoyant votre bulletin et votre règlement par courrier à :
Sébastien Paulme, 200 chemin des Mivres 74370 Villaz

Article 11 – Retrait des dossards :

Vous avez deux possibilités pour venir récupérer votre dossard au niveau du point de départ de la course, c'est à dire au chapiteau à coté de la salle des fêtes de Villaz:

- Samedi 13 septembre de 18h30 à 20h30
- Dimanche 14 septembre à partir de 06h30

Blog : <http://fouleevillazoise.canalblog.com/>
